

Compte rendu de la séance du 24 février 2017

Secrétaire de la séance: Alexandra Grosjean

Président :Joël BLARY

Présents :

Monsieur Joël BLARY, Monsieur Joël BONTEMPS, Monsieur Sébastien BOUJU, Monsieur Emmanuel PARVE, Monsieur Dominique BONTEMS, Mademoiselle Emmanuelle DUCHEMANN, Monsieur Arnaud HAITE, Monsieur Michel RENARD, Monsieur Bernard TISSERANT, Monsieur Thierry VINOT

Excusées :

Mademoiselle Jasmine ULRICH

1) Convention de remboursement des frais de transport en bus.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la convention de remboursement des frais de transport soit 180 Euros par enfants.

2) Demandes de subvention de différentes associations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe comme suit le montant de la participation communale aux différentes associations:

- Souvenir Français 30 Euros
- L'outil en main 40 Euros
- Judo Club 20 Euros
- UNSS 40 Euros

- Coopératives scolaires d'Anglemont et Ménil sur Belvitte soit 20.00 Euros par élèves de Ménil sur Belvitte

- Ruche, vacances, colonies, voyage scolaire soit 50 Euros par an et par enfant de moins de 18 ans
(Le montant du remboursement ne pourra pas dépasser le montant payé par la famille)

- Prise en charge des vignettes de bus 1er, 2 ème et 3ème trimestres à chaque collégien

3) Soutien pour la route de contournement Rambervillers/Epinal.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité son soutien à l'aboutissement du projet de construction d'une route 2 x 2 voies reliant Rambervillers à Epinal

4) Décision forestière pour les coupes à venir.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité
Le reste à réaliser sur les parcelles 16-18-10.
Les coupes à venir des parcelles 1T, 1R et 10.

5) Décision forestière pour l'achat de parcelle de Monsieur Chevillot.

Décision reportée au prochain conseil, en attente du tarif des domaines.

6) Devis Monsieur Renard Jean-Marie.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de Mr RENARD Jean-Marie :

- déneigement	52.00 euros H.T.
- salage	43.00 euros H.T.
- fauchage	49.00 euros H.T.
- manutention manitou	51.00 euros H.T.

7) Adhésion au PLUI.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité contre la prise de compétence de gestion du PLUI par la Communauté de Communes de la région de Rambervillers.

8) Accord pour l'adhésion des communes de Le PUID, Le Mont ainsi que le Syndicat de Gestion du RPI de Biffontaine-Poulières, le Syndicat Scolaire de La Bourgonce-La Salle-Nompatelize, le Syndicat des Eaux de la région de Bulgnéville et de la Vallée du Vair au SMIC des Vosges.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande d'adhésion des communes de Le Puid, Le Mont ainsi que le Syndicat de Gestion du RPI de Biffontaine, la Poulières, le Syndicat Scolaire de La Bourgonce-La Salle-Nompatelize, le Syndicat des Eaux de la région de Bulgnéville et de la Vallée du Vair.

9) Montant de l'indemnité pour Melle GROSJEAN pour avoir fait le recensement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le versement de l'indemnité de recensement d'un montant de 614 Euros versée par l'INSEE à Melle Grosjean Alexandra, pour avoir effectué le recensement de la population.

10) Divers.

*** Admission en non valeur d'une créance:**

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité l'admission en non-valeur de la somme de 302.50 Euros concernant un reliquat de location de la salle polyvalente en 2014.

*Demande d'autorisation de transport scolaire pour Ramvillers.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'autorisation de transport scolaire pour un enfant de Ménil sur Belvitte.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h50.

Le Maire
Joël BLARY

